



Liste des amendes

Général

Le non-paiement des amendes ci-dessous peut entraîner une suspension temporaire et/ou le refus de participation à des expositions et/ou la non-délivrance de pedigrees.

Les amendes sont classées comme suit :

- Infraction mineure : 50 €
- Infraction modérée : 100 €
- Infraction grave : 150 €

En cas de répétition d'une infraction dans un délai de 2 ans, celle-ci est considérée comme une récidive et les sanctions ci-dessous s'appliquent.

Infractions:

Description de l'infraction	Constatation & Sanction
Un éleveur utilise une chatte reproductrice plus de 3 fois sur une période de 24 mois, sans demande préalable auprès de la commission du livre généalogique et sans certificat vétérinaire	1re infraction : infraction mineure + rappel à l'ordre 2e infraction : infraction grave + avertissement 3e infraction : refus de délivrance de pedigrees + suspension de 6 mois
Un éleveur ne déclare pas tous les chatons d'une portée	1re infraction : infraction mineure + paiement de tous les pedigrees de la portée concernée + avertissement 2e infraction : infraction grave + avertissement 3e infraction : refus d'importation + suspension de 6 mois
Un éleveur vend un chaton sans puce et/ou sans vaccination complète	1re infraction : infraction modérée + avertissement 2e infraction : infraction grave + suspension de 3 mois 3e infraction : avis de la commission disciplinaire
Un éleveur ne déclare pas sa portée dans les 6 mois suivant la naissance	1re infraction : infraction modérée par portée + avertissement 2e infraction : infraction modérée par chaton de la portée + dernier avertissement 3e infraction : infraction grave par chaton de la portée + la récidive n'est pas annulée après 24 mois
Une saillie extérieure est réalisée alors que les chatons ne sont pas correctement enregistrés auprès d'une organisation fiable	1re infraction : avertissement 2e infraction : infraction grave 3e infraction : avis de la commission disciplinaire